

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2013

Etaient présents :

MM. AZAÏS, RAPINAT, PALLIER, VACHON, GUILLON, VADIC, FANNECHERE, BONNOT
Mmes PISANI, DEFEMME, LEONARD, DECHEZLEPRETRE, AZAÏS, PINEAU, LEPORATI,
LEGROS, CANOVA, SALLANDROUZE, OCCHIMINUTI, BOURLION

Excusés ayant donné procuration :

Mmes BORDERIE, PHILIPPON

MM. DIAS, MARCHAND

Absente excusée :

Mme BILLEGA

Absent :

M. LE BIHAN

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 11 avril 2013

M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil désigne **M. FANNECHERE** comme **secrétaire de séance**. Celui-ci donne lecture du **compte-rendu** de la séance du 14 mars 2013, **approuvé à l'unanimité**.

M. le Maire débute la séance en laissant la parole à Isayé Compoaré, Maire de la Commune de Nagréongo au Burkina Faso, présent dans le cadre du programme de coopération décentralisée, FASOLIM, porté par la Région Limousin et soutenu par des villes comme Aubusson.

M. COMPAORE présente sa commune. La commune de Nagréongo se situe, dans la province de l'Oubritenga, à 30 km de la capitale Ouagadougou.

D'une superficie de 500 km², elle se compose de 20 villages pour 28 000 habitants. A titre de comparaison, la superficie actuelle de la Communauté de communes Aubusson Felletin est de 340 km². Elle dispose également de 18 écoles.

Il rappelle que la commune d'Aubusson a apporté son soutien financier afin d'achever un dispensaire. Ce dernier vient d'être terminé il y a un mois, il ne manque plus qu'un logement pour l'infirmier.

Au nom des habitants de sa commune, il tient à remercier la ville d'Aubusson et son maire. Il tient à assurer aux conseillers « que tout ce qui aura été fait grâce à Aubusson, sera bien géré ».

Il conclut en invitant les membres du conseil à venir visiter Nagréongo.

Après les applaudissements de la salle, **M. le Maire** remercie M. Compaoré pour son invitation. Il tient à le féliciter pour sa réélection, en décembre dernier, par acclamation.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion.

1-Adoption des budgets 2013 (Commune, Eau, Assainissement, Régie des transports) et des taux des trois taxes

Rapporteur : M. le Maire.

BUDGET 2013 COMMUNE

- FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement	5 164 625 €
- Recettes de fonctionnement	5 164 625 €

1 - Détails par chapitre/article

a) Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2012.

- **Chapitre 013- Atténuation de charges-** 500 €. Le compte 6419 constate le remboursement d'indemnités journalières pour le personnel non titulaire.
- **Chapitre 70 - Produits des Services** - 265 586 € - Aux comptes 7067et 70688 - figurent les contributions des usagers , du restaurant scolaire, , du multi-accueil et du camping. Aux comptes 70872 - 70873 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S. Au compte 70 878, sont comptabilisées les charges locatives et le remboursement des ordures ménagères par les locataires de la commune.

- **Chapitre 73 - Impôts et Taxes** - 2 793 470 € - Le produit des contributions directes (les 3 taxes sur les ménages) est inscrit pour 1 435 868 €. Au compte 7321, il a été prévu une somme de 1 142 805 € correspondant aux compensations devant être reversées par la communauté de communes.

Chapitre 74 - Dotations et participations - 1 412 873 € - A ce jour, seul est connu le montant de la DGF : 796 041 €.

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion** - 488 520 € - A ce chapitre, sont comptabilisés les revenus du parc immobilier.

- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections-** 200 000 €- L'essentiel de cette somme est affectée aux travaux en régie.

b) Les dépenses

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** - 1 301 150 €-
Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. Mais surtout, ce sont les combustibles, les carburants, l'électricité et les diverses maintenances, en hausse constante, qui contribuent à l'augmentation de ce poste. .

- **Chapitre 012 - Frais de personnel** - 2 090 000 € - Les prévisions tiennent compte des réalisations constatées en 2012 et de l'avancement du personnel.

- **Chapitre 014 - Atténuation de produits** - 56 500 € : taxe de séjour pour 8 000€ et reversement de la moitié de la taxe communale sur l'électricité au SDEC pour 48 500 €.

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** - 801 251 € - A ce chapitre, figurent, notamment, les subventions dont vous trouverez le détail en page 43.

- **Chapitre 66 - Charges financières** : 407 363,90 €
Article 66111- Intérêts des emprunts : 395 043,55 €
ICNE : : - 2 679,65 €
Perte de change : 15 000, 00 €

- **Chapitre 042 - Dotation aux amortissements** - 268 060,10 € -

La section de fonctionnement dégage un virement de 230 000 € vers la section d'investissement.

- INVESTISSEMENT

Montant des recettes : 5 276 935 € dont :

- Restes à réaliser 2012 : 477 828,51 €
- Besoin de financement : 961 982,97 €
- Opérations d'ordre : 498 060,10 €

268 060,10 € pour les amortissements

230 000 € de virement à la section de fonctionnement

- Opérations réelles : 3 816 891,93 € dont

- FCTVA : 540 000,00 €
- Subventions en restes à réaliser : 477 828,51 €
- Subventions nouvelles : 400 058,42 €
- Emprunt 2013 : 1 942 000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation : 415 180,00 €
-

- **Montant des dépenses :** 5 276 935 € dont

- Report déficit 2012 : 1 095 680,68 €
- Restes à réaliser 2012: 597 662,38 €
- Remboursements d'emprunts : 640 000,49 €
- Opérations d'ordre : 200 000,00 €

- Travaux et matériel : 2 743 591,35 €

- Chapitre 23 : 2 461 427,85€
- Chapitre 21 : 260 067,50 €
- Chapitre 20 : 22 096,10 €

A l'issue de cette présentation, ne constatant pas de questions, **M. le Maire** tient à remercier Mme la Directrice générale des services et ses collègues.

Vote : 4 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

BUDGET 2013 SERVICE DE L'EAU

- Dépenses d'exploitation	109 911 €
- Recettes d'exploitation	109 911 € dont 27 890,92 € de résultat reporté

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011- Charges à caractère général - 39 911,19 € pour entretien et réparations.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 20 500 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau, des services administratifs qui ont suivi le dossier des captages et du directeur des services techniques qui va assurer la maîtrise d'œuvre des travaux..

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 45 499,81 €

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 4 000 €

b) Les recettes

Chapitre 70 - Vente de produits - reversement de la société Tower Cast pour 3 300,08 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 77 500 € - Surtaxe de l'eau

Chapitre 77- Amortissement de subvention : 1 220 €

Dépenses d'investissement : 568 122 €

Recettes d'investissement : 568 122 € dont 177 476,80 € de restes à réaliser et 345 145,39 € de résultat reporté.

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

a)_les dépenses

Chapitre 21 - Acquisition de terrains et frais notariés : 6 000 €

Chapitre 23 - Sécurisation des captages : 560 902,00 €

b) recettes

Résultat reporté 2012 :

345 145,39 €

Restes à réaliser 2012 :	177 476,80 €
Chapitre 28- Dotation aux amortissements	45 499,81 €

M. le Maire revient sur un article paru récemment dans la Montagne sur les tarifs de l'eau, qui pouvait laisser le sentiment de tarifs élevés pratiqués à Aubusson. Il signale l'oubli dans cet article, de la prise en compte de la part fixe, qui aurait permis de favoriser Aubusson et de relativiser les constats ainsi faits.

Vote : 4 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

BUDGET 2013 ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation	190 857 €
- Recettes d'exploitation	190 857 € dont 4 707,59 € de résultat reporté

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

a) Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 13 867,30 € - dont 1 867,30 € d'entretien et réparations et 12 000 € d'honoraires.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 8 000 € - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

Chapitre 66 - Charges financières : 27 003,82 € - remboursement des intérêts des emprunts pour 29 000 € et les ICNE pour - 1996,18 €.

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 141 985,88 €

b) Les recettes

Chapitre 70 - Recettes attendues par le dépotage : 1 499,41 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 145 900 € - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier : 15 900 € et la surtaxe : 130 000 €

Chapitre 77 - Amortissement de subventions de la section d'investissement :
38 750 €

Dépenses d'investissement : 721 100 € dont 30 073,38 € de restes à réaliser et 292 726,74 € de résultat négatif reporté

Recettes d'investissement : 721 100 € dont 91 610,10 € de restes à réaliser.

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

a) Les dépenses

Les restes à réaliser 2012 : 30 073,38 €

Chapitre 13 - Amortissement de subventions : 38 750 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes : 87 549,88 €

Chapitre 23 - Travaux divers : 272 000 € pour la vis de La Madeleine et divers réseaux.

b) les recettes

Les restes à réaliser 2012 : 91 610,10 €

Chapitre 13 : subvention pour l'Agence de Bassin : 25 000 €

Chapitre 16- Nouvel emprunt : 215 000 €

Chapitre 10- FCTVA : 16 314 €

Chapitre 28- Amortissements : 141 985,88 €

M. le Maire donne la parole à **M. AZAIS** pour faire un point sur le dépotage.

M. AZAIS explique que le dépotage est le fait de récupérer la récolte des vidanges des systèmes d'assainissement individuels par des sociétés privées dans la station d'épuration communale. Cela permet de proposer un nouveau service à Aubusson et de dégager une nouvelle recette.

M. AZAIS signale aussi le meilleur fonctionnement de la station depuis les

travaux réalisés dans le lit de la Beauze.

Vote : 4 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

BUDGET 2013 REGIE DES TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation	197 225 €
- Recettes d'exploitation	197 225 € dont 13 699,55 € de résultat reporté

1 - Détails par chapitre/article en section d'exploitation

- Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 55 530 € - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2012.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 108 800 € - 3 chauffeurs.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 2 100 € - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 2 000€ pour des formations du personnel.

Chapitre 66 - Charges financières : 40,21 € - Intérêts d'emprunt pour 40,32 € et ICNE pour - 0,11 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 300 €

Chapitre 68 - Dotation aux amortissements : 30 454,79 € -

- Les recettes

Chapitre 70 - Vente de Produits : 1 000 € - A ce chapitre sont budgétées les recettes du ramassage scolaire.

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : 181 655,45 € dont 13 655,45 € du département et 168 000 € de la commune.

Dépenses d'investissement : 100 528 €

Recettes d'investissement 100 528 € (y compris l'excédent reporté 2012 de 70 073,21 €)

2 - Détails par chapitre/article en section d'investissement

- Les dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes : 670 € pour le remboursement des emprunts en capital.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 99 858 €

- les recettes

Chapitre 28 - dotation aux amortissements pour 30 454,79 €

Chapitre 001 - résultat reporté : 70 073,21 €

Vote : 4 contre (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

-ADOPTION DES TAUX DES TROIS TAXES

Au préalable, **M. le Maire** remercie le Conseil pour l'adoption des budgets. Il évoque un budget qui se resserre en investissement. Depuis 2008, un effort important a été consenti pour relever les défis. Cela se matérialise notamment à travers les réalisations du Pôle enfance, de la Maison de l'emploi qui se termine, ou de la Maison des sports.

Il signale que les efforts de la municipalité ont été couronnés de succès. Les investissements communaux ont d'ailleurs été soulignés dans la presse, en particulier par le Président de la Fédération Départementale du Bâtiment.

Selon lui, ces investissements ont également pour incidences d'engendrer de l'activité économique et de créer de l'emploi local.

Enfin, avant de passer au vote sur les taux d'imposition, il tient à rappeler qu'il lutte contre toute confusion entre l'évolution des bases locatives, pour laquelle le Conseil ne décide de rien, et l'évolution des taux d'imposition, sur laquelle là, le Conseil peut jouer. Ainsi concernant les taux, il propose qu'ils soient maintenus dans l'état, soit des chiffres inférieurs à la fiscalité en 2001.

Vote : Adopté à l'unanimité, 4 abstentions (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

2-Attribution de marchés

Rapporteur : M. AZAIS

La commission des Marchés publics, dûment convoquée, s'est réunie le mardi 30 avril 2013.

M. AZAIS évoque le lancement de trois appels d'offres pour les études ou travaux suivants :

- Marché à bons de commande pour la voirie.
- Marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'aménagement des écoles.
- Le lot « Monte charges » pour la MEFAA

Il tient à rappeler, qu'en cas d'absence d'un titulaire, il est à la charge de ce dernier de prévenir son suppléant afin d'assister à la commission.

Pour le marché à bons de commande, pas d'attribution pour le moment, la commission à demander à ce que les trois offres examinées soient affinées.

Pour le marché de maîtrise d'œuvre, 5 offres ont été examinées. La commission à demander à ce que les prix soient ré-estimés.

Quant au lot « Monte charges » pour la MEFAA, il a été attribué, avec l'option, à Dutreix-Schindler.

3-Création d'un poste

Rapporteur : M. le Maire

Pour pourvoir aux besoins de la Collectivité en matière de personnel, il convient que le Conseil procède à la création d'un poste d'attaché à temps plein.

Vote : Adopté à l'unanimité.

4- Fixation des tarifs de location des salles à la MEFAA.

Rapporteur : M. AZAIS

I- Espace Formation :

Lors de sa séance du 04 novembre 2010, le Conseil a fixé les tarifs de location d'un certain nombre de salles et bureaux à la MEFAA qui va disposer de 3 nouvelles salles et 6 nouveaux bureaux susceptibles de faire l'objet d'une location.

Il convient donc de fixer de nouveaux tarifs pour la location de l'ensemble de ces locaux, le tarif prévu pour le mois, non adapté, n'étant plus prévu.

	Semaine	Jour	1/2 journée
Bureaux (LEGOUEIX , DANTON, JORRAND, HAMOT, DOM ROBERT, BRAQUENIE, SALLANDROUZE)		15	10
Salle GOUBELY (40 à 70 places)	250	60	35
Salle TABARD (25 places)	160	40	25
Salle JORRAND (14 places)	120	30	20
Salle BRAQUENIE (14 places)	120	30	20
Salle PICAUD (14 places)	120	30	20
Salle ANDRAUD (15/16 places)	120	30	20
Salle FOUGEROL (12 p)	100	25	15
Salle de Conférences (240 places)		300	200
Locataires permanents (-20%)		240	160
Option : Location Visioconférence		60	40
Locataires permanents (-20%)		48	32

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2013.

La gestion de ces locaux reste confiée au GIP MEFAA qui se charge de la promotion des salles en partenariat avec la commune et l'office du tourisme, de la gestion du planning de réservation, de l'accueil des personnes ou des groupes, éventuellement de la mise en service des équipements, de la transmission à la commune des éléments nécessaires à la facturation, et du suivi de l'entretien des salles.

Comme initialement prévu dans la délibération du 04 novembre 2010, la commune reversera au GIP MEFAA une participation égale à 10% du montant des locations ponctuelles. Ce montant sera calculé chaque année en fin d'exercice et fera l'objet d'un reversement sur l'année n+1

II- Espace pépinière :

La commune a réalisé au 3^e étage l'aménagement d'un ensemble de bureaux et espace destinés à accueillir une pépinière d'entreprises. Cette pépinière sera gérée par une association dont les membres fondateurs sont le Conseil Régional du Limousin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse et la Communauté de Communes.

Afin de favoriser l'essor de cette association, la commune se propose :

- de mettre à sa disposition, à titre gracieux, les espaces communs désignés ci-dessous :

Espaces mis à disposition gracieusement par la commune	
Désignation	Surface en M2
Salle Repro services	28,58
Réunion	40,83
Accueil	19,63
Archives	27,6
Sanitaires	30,55
Détente	26,59
Total	173,78

Coût annuel/m2 110 €

Coût total 19 116 €

- de mettre à disposition à titre payant de manière progressive sur la base de 110 €/m2 annuel les locaux destinés aux entreprises selon le tableau pluriannuel ci-dessous. Le bail entre la Commune et l'Association prévoira la possibilité pour l'Association de sous-louer aux occupants à un tarif inférieur, pour respecter la finalité de la pépinière qui vise à aider ces entreprises qui démarrent une activité. L'Association fera son affaire du recouvrement des loyers auprès des occupants, sans rechercher, à aucun moment, la responsabilité de la commune, la Communauté de Communes s'engageant à assurer l'équilibre budgétaire de l'Association durant les cinq premières années de son existence.

Bureaux loués				
Année	Désignation	Surface en m2	Coût/an	Coût/mois
2013	Bur 3.1	14,85	1 633,50	136,13
	bur 3.2	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.3	30,4	3 344,00	278,67
	Bur 3.4	20,12	2 213,20	184,43
	Bur 3.5	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.6	14,85	1 633,50	136,13
	Total	109,92	12 091,20	1 007,60
2014	Bur 3.1	14,85	1 633,50	136,13
	bur 3.2	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.3	30,4	3 344,00	278,67
	Bur 3.4	20,12	2 213,20	184,43
	Bur 3.5	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.6	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.7	28	3 080,00	256,67
	Bur 3.8	14,85	1 633,50	136,13
	Total	152,77	16 804,70	1 400,39
2015	Bur 3.1	14,85	1 633,50	136,13
	bur 3.2	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.3	30,4	3 344,00	278,67
	Bur 3.4	20,12	2 213,20	184,43
	Bur 3.5	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.6	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.7	28	3 080,00	256,67
	Bur 3.8	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.9	14,85	1 633,50	136,13
	Bur 3.10	17,94	1 973,40	164,45
	Total	185,56	20 411,60	1 700,97

Mme LEGROS demande s'il y a des entreprises qui ont fait part de leur intérêt.

M. le Maire signale qu'une entreprise attend que les lieux soient disponibles.

Vote : Adopté à l'unanimité, 4 abstentions (Mmes LEGROS, CANOVA, M. BONNOT, procuration Mme PHILIPPON).

M. le Maire fait part de son étonnement sur le fait que l'opposition s'abstienne également sur un tel sujet, l'aide aux nouvelles entreprises.

Mme LEGROS répond que cette abstention s'explique par le montage financier proposé.

5-Questions diverses

M. PALLIER fait part qu'il a été choqué ce matin à la lecture d'un article paru dans le journal la Montagne, d'un employé de la radiologie de la clinique de la Croix Blanche. Il a eu le sentiment que ce salarié prend en otage le personnel de cet établissement.

Pour lui, il s'agit là d'une polémique politicienne stérile et inutile, alimentée par des propos mensongers et inexacts, de la part de quelqu'un qui fait partie du conseil d'administration de l'association de la clinique de la Croix Blanche.

Il ajoute que c'est ce conseil d'administration qui a fait preuve de beaucoup d'incompétence et d'inefficacité dans la pérennisation de la clinique.

Il souligne que Mme Legros, ici présente, a même démissionné de ce conseil d'administration, devant le flou qui y régnait.

Il rappelle également que le Maire d'Aubusson et l'ARS sont bien intervenus pour soutenir et sauver les emplois.

Quant à la disponibilité du personnel et la qualité des soins prodigués, elles ont toujours été de mise.

Il conclut en disant que cette prise en otage du personnel est pitoyable pour quelqu'un qui souhaite, paraît-il, solliciter des suffrages.

M. le Maire rappelle les propos de Mathieu CHARVILLAT à son égard, reprenant des paroles qui lui sont attribuées par ce dernier: « Les salariés n'ont que peu goûté les propos sur leurs conditions salariales « proportionnellement les plus élevées du Limousin » ».

M. le Maire revient sur ses propos. Ils concernent la masse salariale et non la question de la rémunération du personnel. De façon plus précise, ils se focalisent sur le ratio du coût de cette masse salariale sur les recettes d'activité. On obtient alors un ratio de 14 %, soit le plus élevé du Limousin en comparaison de ceux des autres établissements de santé. Ce qui illustre la faiblesse des recettes et surtout la piètre qualité de la gestion de la clinique.

M. le Maire sent M. CHARVILLAT gêné aux entournures, alors qu'il faisait partie du conseil d'administration de l'association de la clinique de la Croix Blanche. Il rappelle aussi l'interview du docteur SEBENNE, parue cette semaine également dans la Montagne, donnant sa vision des derniers mois de l'association et ayant des propos peu positifs envers Mme LEGROS, amie politique de M. CHARVILLAT.

M. le Maire rappelle qu'il est le président du conseil de surveillance de l'hôpital, établissement qui accueille le personnel de la Croix Blanche. En effet, il précise qu'heureusement, l'hôpital est là pour donner l'espoir et maintenir des emplois. Les statuts, d'un côté droit privé, de l'autre fonction publique hospitalière, vont devoir cohabiter. Dualité que le centre hospitalier d'Aubusson va devoir gérer. Il comprend l'inquiétude des personnels et tient à les rassurer. Pour lui, on se situe là dans le débat électoral, pas dans le cœur du sujet.

Mme LEGROS ne souhaite pas intervenir.

Mme AZAIS espère que Mme LEGROS répétera à M. CHARVILLAT les interventions de ce soir.

Mme LEGROS répond qu'elle n'est pas la porte-parole de M. CHARVILLAT.

M. PALLIER invite le conseil à faire part de son soutien aux personnels de la clinique et du centre hospitalier.

Mme DECHEZLEPRETRE tient à signaler 2 évènements :

-**Remise du don** par Michel LEONLEFRANC, à la ville d'Aubusson, d'une tapisserie, tissée par son grand-père, M. Lucien LEONLEFRANC, maître tapissier, Juste parmi les nations. **Cette remise se tiendra le dimanche 28 avril 2013, à 15 heures, salle du conseil municipal ;**

-**Exposition Ateliers sur cour, panorama 2013, salle de la Bourse du Travail du 20 avril au 9 mai 2013, le vernissage ayant lieu le samedi 27 avril à 11 H.**

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance. La séance est ainsi levée à 20 H 15.